L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 MAI 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. [illegible]. S. HARBY.
[illegible], rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 19 MAI 1853.

Rapport annuel des Commissaires de la Dette Consolidée.

Les commissaires de la dette consolidée de la ville de la Nlle-Orléans ont publié, mardi soir au Conseil Commun le rapport de leurs opérations durant l'année dernière. Ce document est au reposé clair et succinct des travaux de la commission depuis le 9 avril 1852, jour où elle commença à exercer ses devoirs. Elle était, on le sait, chargée de déterminer, de la manière prescrite par la loi de consolidation, la dette flottante des municipalités, et d'en asseoir le fonds. La commission était donc autorisée, d'après le règlement de la dette, mais devait aussi appliquer les ressources des diverses corporations à la liquidation de leurs dettes respectives, ces ressources, constituant leur actif, devaient-elles appartenir au trésor commun de la nouvelle ville ! Et, en outre, quels contrats devaient être considérés comme formant partie de la dette particulière des corporations, et à quel point ces contrats consistaient-ils de faire partie de la dette des anciennes corporations pour devenir celle de la nouvelle ville ?

Les commissaires ont dû longtemps délibérer avant de résoudre cette double question. Ils en sont enfin décidé que l'actif des anciennes corporations ne pouvait appartenir au trésor de la ville que sous le contrôle du Conseil Commun, puisque il est transféré nominativement par la loi à la ville de la Nlle-Orléans. La loi charge seulement les commissaires de répartir la dette entre les diverses corporations, elle leur confie aussi le soin de la ville de mettre à leur disposition, pour maintenir ce crédit, une somme de $650,000 destinée à payer les intérêts de la dette.

Quant aux travaux commencés lors de la réunion des municipalités, et entrepris en vertu de marchés conclus depuis longtemps il s'en trouvait qui devaient durer plusieurs années encore, ayant d'être terminés, et c'était accessoire de déterminer jusqu'à quel point ils formaient partie de la dette des anciennes corporations. Les commissaires ont bien vite résolu la question, en décidant que tout ce qui serait effectué jusqu'au 19 avril 1852, jour où la loi fut consolidée, serait considéré comme partie de la dette particulière, et que tout ce qui ne serait terminé et dont il était impossible d'estimer la valeur serait compris dans la dette de la nouvelle ville. Si les commissaires avaient décidé que tous les marchés en voie d'exécution devaient, sans même que les travaux fussent commencés, être portés à la charge des anciennes corporations, il eût été impossible, selon le compte achèvement desdits travaux, de déterminer le montant de la dette de chaque corporation.

La commission, après avoir établi ce point de départ a été occupée de déterminer la dette et de la répartir entre les différentes corporations. D'après les rapports des divers fonctionnaires municipaux, la dette flottante de la ville s'élevait à $7,709,389 ; dont environ $2,000,000 doivent échoir. Il fallait donc payer tout d'abord ce qui était dû. Le 16 mai 1852, les commissaires, après avoir déclaré que la dette de la Nlle Orléans ne dépassait point $8,000,000 et que les propriétaires imposables représentaient une valeur de $70,000,000, annoncèrent qu'ils en traiteraient en vente à New-York, le 19 juillet, deux mille bons de $1000 chacun, portant intérêt à raison de 6 pour cent et payables dans quarante ans. On sait le succès de l'entreprise — Pour la première fois, depuis de longues années, les effets de la ville se vendirent au dessus du pair. Vingt jours après l'opération une somme de $1,600,000 était transférée dans la caisse municipale, et le 19 août, on pouvait dire un mois après la vente des bons, aucune demande de paiement n'était faite au trésor, le troisième anomça qu'à près le 25 août les effets étaient de commerce raient plus d'intérêt.

Mais il restait à payer des frais non prévus de procès, de réclamations, &c, et les commissaires, pour combler ce déficit, ont proposé le 12 dernier 1300 bons de mille piastres chacun, portant intérêt à raison de 6 pour cent payables en juillet 1892. Ces bons, comme ceux négociés à New York, ne sont vendus au dessus du pair, et ce qu'il ont produit pour au montant de la taxe à percevoir pendant les mois de mai et de juin suffira amplement à faire face à tous les besoins de la présente année.

Le 21 octobre 1852 les commissaires ont proposé d'échanger les bons de la ville consolidée contre les bons de la série correspondante et non encore échus des anciennes corporations. Beaucoup de détenteurs se sont prévalus de cette offre, et le montant des bons ainsi échangés s'élève à $2,231,000 ! Il a été émis $5,534,000 de bons de la ville consolidée, dont $3,303,000 ont été négociés et $2,244,000 échangés comme ci-dessus contre les bons des anciennes corporations. Dans l'échange de ces derniers bons contre ceux de la ville consolidée, la différence des échéances et du taux de l'intérêt, a exigé un travail d'équation qui n'est pas sans difficulté. Il résulte ordinairement de cette équation une augmentation ou une diminution proportionnée de la dette. Ainsi l'augmentation apparente de la dette de la ville, par suite de cette opération, est de $76,288—15, mais il est clair que cette augmentation est compensée par les intérêts en moins qu'autrement il faudrait servir pendant quelque.

Les commissaires ont établi ce système d'échanges pour arriver à l'uniformité dans la dette. La tentative a été couronnée de succès, et elle continuera à échanger les effets des anciennes corporations contre ceux de la ville consolidée, il ne sera pas nécessaire de négocier une nouvelle vente de bons.

Les commissaires ont disposant les commissaires pour accepter les obligations de 1853 et 1854. Le montant de la dette qui doit échoir ces deux années est de $1,204,563—69 non seulement il sera soldé, mais il restera en caisse au 1er janvier 1855 une somme de $472,756—53. Par suite de la constante accumulation des intérêts sans correspondante, la dette a depuis la constitution de la nouvelle ville comme la taxe annuelle de $5,50,000 sera désormais à la disposition des commissaires, on comprend que non seulement la dette ne peut plus croître mais qu'elle doit être éteinte graduellement.

Le rapport se termine par des considérations générales d'intérêt sur la situation financière de la ville, au commencement de l'année dernière, et sur la prospérité relative dont elle jouit en ce moment.

BANQUE DE L'ETAT DE LA [illegible]. On sait que la législature de l'[illegible] établissement d'une succursale de la B[illegible] le district (autrefois 2me municipalité) de la Nouvelle Orléans, a été mise en doute par la cour composé de la Chambre et du Sénat. La cour judiciaire de la Chambre ayant été saisie de la question s'est prononcée en faveur de la légalité de l'établissement [illegible] politique aujourd'hui le rapport de la cour a été soumis à la législature.

Améliorations.

Le Conseil Commun paraît disposé à suivre [illegible] contenues dans le message [illegible] Conseil en mairie, à l'endroit de l'extension de [illegible] depuis la rue de la Course [illegible] Bayou St. John. Il a été [illegible] adoptées par le Conseil [illegible] Conseil, il a été [illegible] présence des résolutions portant [illegible] Conseil adopté des deux Conseils serait chargé de rédiger une ordonnance qui aurait pour but l'ouverture de toutes les rues transversales jusqu'au lac Pontchartrain, le débouché étant de tout le terrain jusqu'à la même hauteur, et enfin l'établissement de canaux de desséchement, conformément — Nous espérons que ces résolutions auront le sort [illegible] à nous les bonnes dix et que l'on se mettra immédiatement à l'œuvre. La Nouvelle Orléans se transforme depuis quelque temps, de sous le rapport, nous en faire une des premières villes de l'Union. Il ne faut pour cela qu'une ferme volonté et l'amour du bien public.

HÔPITAL DE CHARITÉ.— Le conseil d'administration de l'Hôpital de Charité s'est réuni mardi et a nommé les officiers suivants pour la présente année : Samuel Choppin, médecin résidant ; E. Canter, aide-médecin résidant ; Henry Vanderlinden, comptable, Richard Lafonta, second comptable ; M. Boyer, pharmacien ; N. Sunier, collecteur de taxes sur les passagers, Dr. Baldwin, trésorier et secrétaire, en remplacement de M. Henry Bier. Nous regrettons que ce dernier ait été destitué, parce qu'il était impossible de se montrer à la fois plus intelligent et plus sage.

WASHINGTON—On écrit de Washington que le cabinet a longuement délibéré le 4 de ce mois sur certaines nominations à faire. Il en résulte de la distribution des bureaux de poste.

RHODE ISLAND—Philip Allen, démocrate, a été élu, sans opposition, sénateur des Etats-Unis par la Législature de Rhode Island.

LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES A NEW YORK.— Le *Journal of Commerce* cite le fait suivant pour donner une idée de l'augmentation de valeur qu'ont acquise les propriétés foncières à New-York. Il y a environ vingt-huit ans un lot faisant fort respectable de la cité maintenant est une grande quantité de terrain à l'extrémité supérieure de Manhattan Island. Il est probable que la population de la ville devrait se doubler tous les dix ans et que l'île pourrait renfermer 1,500,000 habitants. Dans vingt ou trente ans, disait-il, nous atteindrons ce développement de valeur. On n'a besoin pour de ces opérations, mais l'étranger lui donne raison. Ces jours derniers il vendit un lot qui lui appartenait d'ancienne héritière, dans environ qu'il avait acheté 1840 n'avait coûté, mais il a été vendu plus de 600.

LE CONCERT D'HIER SOIR.

Le concert donné hier soir par L. M. Gottschalk, au profit des diverses institutions charitables de la Nouvelle-Orléans, a moins bien réussi, au point de vue de la recette, que les concerts précédents de ce brillant artiste Ce peu d'empressement de notre public n'a surpris personne. On ne s'attendait guère à réunir dans la foule ne se porte jamais ici aux soirées dans le fruit est destiné aux pauvres. Cette anomalie étrange et inexplicable dans un pays où les sentiments de charité et de générosité sont certainement plus développés que partout ailleurs.

En présence d'une demi-chambrée, on devait redoubler avec raison de la froideur dans l'assemblée ; il en a tout d'abord été ainsi. Mais à peine Gottschalk a-t-il eu fait son premier morceau, *le marche de Herculanum*, que la vie a commencé à circuler dans la salle et que l'auditoire, galvanisé par le génie de cet admirable artiste, s'est bientôt élevé jusqu'au paroxisme de l'enthousiasme.

A la fin de la première partie de concert, le comité chargé d'offrir à Moreau Gottschalk une médaille au nom de ses compatriotes de la Nouvelle Orléans, s'est avancé sur l'estrade, et le maire de la ville, M. Crossman, la lui a offerte et lui a adressé la parole en ces termes :

M. GOTTSCHALK,

Le comité m'a chargé du devoir agréable de vous présenter cette médaille, témoignage de l'admiration de vos concitoyens et de leur appréciation du magnifique talent qui vous place parmi les plus grands artistes du siècle. Vous êtes revenu dans votre ville natale, séjour de votre enfance, comblé d'honneurs et précédé d'une immense réputation. Les citoyens de la Nouvelle-Orléans vous ont entendu avec un plaisir d'autant plus vif qu'ils espéraient en vous de leurs compatriotes. Votre pourquoi ils vous offrent cette médaille, persuadés qu'elle vous sera doublement précieuse puisqu'elle vient de vos propres concitoyens. Permettez-moi seulement, de vous souhaiter le continuation de cette prospérité et de ce succès que vous méritez à tant de titres.

A ces quelques paroles, prononcées par le maire d'une voix trop basse pour que tout la monde les entendit, Gottschalk a répondu en anglais avec une profonde émotion :

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous offrir, ainsi qu'à votre honorable conseil municipal, mes remercie ments sincères pour ce magnifique et flatteur témoignage de l'estimation de tous. Absent de mon pays pendant dix-huit années, j'ai travaillé à me perfectionner dans l'art auquel je me suis voué, et je suis heureux de voir que mes efforts n'ont pas été sans succès. Je ne me présenter devant vous et de voir mes efforts récompensés par votre approbation, par vos applaudissements. J'y ai réussi, et le beau souvenir que vous venez de me présenter servira à me rappeler cette soirée et les figures amies que j'aperçois autour de moi.

Les circonstances qui m'éloignent en Europe ne pouvaient pas à mes yeux la valeur de celui que vous me décernez ce soir avec tant de bonté. Mais je ne pouvais partir sans vous dire combien je suis touché de votre accueil et sans vous exprimer je ne puis que vous dire—Merci—Merci.

En terminant, M. Gottschalk se retirait lors que les applaudissements éclatèrent de nouveau, et le jeune artiste dut ajouter à son discours un *postscriptum* musical d'une éloquence autrement significative et entraînante—Les mots ne lui manquaient jamais lorsqu'il pouvait aux instrument pour interpréter ses inspirations.

La médaille offerte à Gottschalk est une aplique, d'or massif, pesant dix à douze onces, une face présente son effigie, relevée en bosse, et l'autre une inscription portant ces mots : *A L. Moreau Gottschalk, ses compatriotes de la Nouvelle-Orléans.—11 Mai 1853.*

La cérémonie de la présentation de la médaille nous a entraîné trop loin pour nous permettre, à cette heure avancée de la soirée, de parler avec quelques détails des artistes qui ont prêté leur concert de bienfaisance l'appui de leur talent : constatons seulement leur succès. Il publions leurs noms pour que les infortunés qui les ont concourus à de semblables soirées sachent à la reconnaissance de *Mlle Judson—M Tetzmacher, M. Erembaun, M Paulsarché*.

THÉATRE D'ORLÉANS.— Le bénéfice de Mme Fleury Jolly a lieu ce soir. Le nom de cette cantatrice est depuis longtemps associé aux plus chers souvenirs de notre scène lyrique. Mme Fleury Jolly par de toute cette grâce et de cette distinction qui font le bonheur par le. Je suis ravi de la voir encore une fois, avant son départ, sur son théâtre, et de pouvoir applaudir son talent et ses études. Elle chantera ce soir le second acte de *Norma*, la scène du sommeil de Desdemone et le grand air de *Semiramide*. Elle sera entourée d'artistes qui ne le cèdent en rien à elle-même, et qui feront tout leur possible pour assurer le succès de la représentation.

Mme Fleury Jolly par son bon vouloir, par son activité, par ses études et son dévouement, a contribué aux progrès de l'art dans notre ville et a la juste renommée dont jouit à cette heure le théâtre d'Orléans.

Lucrèce Borgia, qu'a choisi la bénéficiaire, sera chantée en italien.

Demain, Gottschalk, sera lieu une *représentation extraordinaire* au bénéfice de Mme Diguet. On sait rappeler le traite accident dont elle a été victime l'hiver dernier ; elle a été fort souffrante depuis lors, et si jamais artiste a mérité les sympathies du public, c'est bien elle. Mme Diguet n'avait pas droit à une représentation à bénéfice, mais la Direction n'a pas hésité à lui accorder cette faveur. Elle fait plus, elle fait abandonne totalité de la recette de demain.

On nous adresse la communication suivante que nous publions avec plaisir. Il s'agit d'une heureuse idée qu'a eue un des meilleurs artistes de notre ville et qui réalisera sans doute de nombreux bénéfices à compenser une charmante poésie qui decèle au avant arrondie qui se disposa à tenter sous peu dans notre ville une grande expérience ; ce n'est la qu'un homme rare et un peu [illegible] Point. Nous applaudissons à cette généreuse initiative et nous espérons que le public prêtera un devoir de réaliser les intentions de l'artiste en achetant la bienfaisance qui doit mettre en vente dans les premiers jours de la semaine prochaine.

AUX DAMES DE LA Nlle-ORLEANS.

Nous sommes un peu de l'opinion de poète qui a écrit ces vers :

Rien ne peut tant que le secret.
Le garder bien, est difficile aux dames.... &c, &c.

Mais distinguons.

Quand il s'agira de mensonge, de médisance, de méchanceté ou en mot, nous soutiendrons avec la plume, les ongles ou toute autre arme offensive ou défensive, depuis le briquet jusqu'au grand sabre de Charlemagne, depuis le plus petit pistolet jusqu'au canon de Metz, que la femme est d'une réserve, d'une discrétion à toute épreuve. Mais, si par hasard, il arrivait que l'homme capricieux, jaloux, railleur, de droite, de gauche, de ça, de là, n'ayant de cesse que lorsqu'il n'ajourne tous les traits de son impitoyable humeur, heureux encore s'il ne tue pas sur place dans de fatigantes redites.... Du reste, tant, au genre, nous en prenons notre parti, sans trembler.

Quand, au contraire, apparaîtra une de ces bonnes grandes et belles, dévouées à quelque chose ou à quelqu'un, qui sait tout, devine tout, mais qui ne dit rien, qui ne trahit rien, qui ne se vante jamais quelle a fait—mais qui, dans les grandes circonstances, s'élève à la hauteur d'une héroïne, alors nous nous inclinons avec respect, nous saluons jusqu'à terre, nous nous écrions : Voilà la femme ! Et, si nous sommes poète, nous la chantons, nous la célébrons, nous la faisons immortelle.

Dites-le donc, vous qui avez le bonheur de la connaître, dites-le à tous ceux qui ne la connaissent pas encore, dites-le à tous ceux qui ne la connaîtront jamais, que la femme qui a inventé le pain de seigle, est une femme de cœur, une femme selon le cœur de Dieu.

Et, en effet, qui ne connaît pas le pain de seigle ? Qui ne l'a pas mangé ? Qui ne l'a pas trouvé délicieux ? Qui ne l'a pas trouvé supérieur à tout autre pain ? Qui ne l'a pas trouvé plus nourrissant, plus substantiel, plus sain ? Qui ne l'a pas trouvé plus agréable à l'estomac ? Qui ne l'a pas trouvé plus facile à digérer ? Qui ne l'a pas trouvé plus économique ? Qui ne l'a pas trouvé plus propre à entretenir la santé ? Qui ne l'a pas trouvé plus propre à prolonger la vie ? Qui ne l'a pas trouvé plus propre à donner de la force, de la vigueur, de la santé ? Qui ne l'a pas trouvé plus propre à donner de la force, de la vigueur, de la santé ? Qui ne l'a pas trouvé plus propre à donner de la force, de la vigueur, de la santé ?

Et, cependant, il y a des gens qui ne le connaissent pas encore, qui ne le mangent pas encore, qui ne le trouvent pas encore, qui ne le trouvent pas encore, qui ne le trouv